

L'ÉCLAIR

ORGANE POPULAIRE DE DÉFENSE CATHOLIQUE, POLITIQUE & LITTÉRAIRE

PARAISANT A LYON LE SAMEDI

ABONNEMENTS :

Rhône et départements limitrophes. 1 an, 6 fr. — 6 mois, 3 fr. 50
Autres départements. 1 an, 7 fr. — 6 mois, 4 fr. »
Étranger. le port en sus.
Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois

BUREAUX, RÉDACTION, ADMINISTRATION

Place Bellecour, 3, à Lyon,
Boîte dans la cour

Vente en gros : Rue Tupin, 31

ANNONCES :

Écrire directement à M. l'Administrateur du Journal, 3, place Bellecour

Boîte dans cour,

Ou rue du Commerce, 15.

On répondra aux communications qui seront faites.

BULLETIN POLITIQUE

La Chambre a voté mardi le crédit de cinq millions et demi demandé par le gouvernement pour l'expédition du Tonkin. Cela semble bien modeste, et on ne paraît pas s'inquiéter dans le monde officiel des suites d'hostilités aussi légèrement engagées. Mais ceux qui ne sont pas disposés à applaudir d'avance et de parti pris à tout ce qui émane des représentants de la République, se rappellent l'expédition tunisienne et se demandent ce qu'il peut y avoir au fond de cette nouvelle aventure.

Eh bien, le *Constitutionnel* se charge de nous l'apprendre.

L'exploitation du sang et de l'argent français dans ce pays lointain serait un legs du grand ministère à ses bons serviteurs Ferry et consorts, et il y aurait là encore un de ces tripotages financiers si courageusement dévoilés et flétris par M. de Grandlieu, dans son article intitulé : *Les Syndicats politiques*. Un groupe de spéculateurs s'est déjà réuni, paraît-il, afin de former au Tonkin une société à grande envergure pour l'exploitation des mines que le pays recèle, et, ajoute-t-on, l'opinion générale est que le Mexique et Tunis sont dépassés comme moralité et conséquences redoutables.

Ainsi le sang français a coulé; on expédie chaque jour des vaisseaux et des hommes pour combler les vides que les maladies, plus encore que le feu ennemi, peuvent causer dans les rangs, et tout cela n'aurait pour but que de mettre dans la poche de quelques boursiers favorisés, des millions enlevés au public et à la France.

A propos d'argent, le gouvernement ne peut cacher ses appréhensions au sujet de ce qui se passe pour les caisses d'épargne. Les retraits de fonds, malgré tout ce qu'avance la presse officielle, sont toujours considérables, et presque partout les sorties de caisse dépassent de beaucoup les entrées. C'est la preuve manifeste du peu de confiance qu'ont les déposants dans l'administration financière de nos hommes d'État, et il faut avouer que les craintes sont loin d'être mal fondées et ne se justifient que trop par les gaspillages auxquels nous assistons chaque jour. Il devient superflu et banal de le répéter. La fortune de la France est mise en coupe réglée, et une crise terrible devient de plus en plus inévitable.

Les solennités de la Fête-Dieu vont permettre à nos ministres d'ajouter encore aux attentats déjà commis contre la liberté de conscience. M. Waldeck-Rousseau vient d'écrire aux préfets de prendre les mesures nécessaires pour empêcher les processions de sortir de l'église.

L'interdiction sera générale, absolue, de telle manière que les petites communes elles-mêmes seront privées de ces fêtes religieuses auxquelles chacun, dans nos campagnes, se fait un plaisir de concourir.

Cette mesure est absolument illégale dans les communes où il n'y a qu'un des cultes reconnus par l'État, mais nous savons depuis longtemps, que la loi n'est plus un obstacle à la haine des républicains qui savent la violer, avec l'audace et le cynisme qu'on connaît.

D'ailleurs, après avoir chassé Dieu de l'école, de l'âme des enfants, il est tout naturel qu'on veuille l'expulser de la voie

publique, bonne au plus maintenant, pour les saturnales du 14 juillet, les enterrements civils ou les exhibitions honteuses de Léo Taxil, ou de tout autre adepte de la pornographie libre penseuse.

Il y a aussi le projet de loi sur les réunions, cris, emblèmes et placards séditieux. Cette loi, sera-t-elle votée? Le *Clairon* se le demande, et il la trouve tellement bête, qu'il considère son vote comme assuré. Nous partageons tout à fait cette appréciation de notre confrère. Et puis quelle arme comode ce sera aux mains d'un ministre à poigne comme M. Waldeck-Rousseau! Grâce à une interprétation un peu large, tout peut devenir séditieux et le tribunal correctionnel deviendrait une épée de Damoclès suspendue incessamment sur la tête de tous les citoyens. Quel beau règne pour l'arbitraire. Une fleur de lis, un bouquet de violettes pourront être déclarés des emblèmes séditieux, et malheur à celui qui oserait publiquement les arborer à sa cravate ou à sa boutonnière.

Ne pensez pas cependant consolider par de nouvelles rigueurs l'édifice républicain à demi renversé. A Rennes comme à Lyon, le peuple, par la voix de jurés, pourtant soigneusement épurés, vient de déclarer qu'on peut tout dire et impunément contre le régime que nous subissons. Les procès de presse vous deviennent impossibles, et vous voulez pouvoir poursuivre autrement vos adversaires. C'est là une politique bien étroite, qui ne vous sauvera pas, ni vous ni la République. X.

COURSE AUX NOUVELLES

Monseigneur le comte de Chambord. — Les organes de la révolution rééditent leurs histoires à propos de la santé du Roi. Leur but est facile à deviner.

Malheureusement beaucoup de nos confrères de la presse conservatrice, trop avides de nouvelles, se fient à ces *racontars*; ils se croient obligés de les reproduire et trompent ainsi l'opinion publique.

Nos renseignements particuliers nous permettent de donner le démenti le plus formel à toutes ces assertions. Nous avons les meilleures nouvelles de la santé de Monseigneur, laquelle, d'ailleurs, n'a jamais été atteinte. Le coup de foudre aux nerfs de la jambe, qui l'a empêché de se promener au dehors pendant quelques jours et qu'on ne peut raisonnablement appeler même une indisposition, n'a laissé aucune trace, et si Monseigneur n'a pas déjà quitté sa résidence de Goritz, c'est qu'il a voulu laisser le plus longtemps possible, sous un climat moins rigoureux que celui de Frohsdorff, Madame la comtesse de Chambord, qui avait été un peu souffrante à Pâques.

Rome. — Une lettre a été adressée, au nom du Pape, par la Propagande à l'épiscopat irlandais.

Cette lettre déclare que ni les évêques, ni le clergé inférieur ne peuvent contribuer au *Par-nell testimonial fund*, organisé sinon par l'archevêque de Cashel lui-même, du moins sous ses auspices.

La lettre rappelle celles adressées précédemment par le Pape ou la Propagande à l'épiscopat irlandais et ajoute que l'archevêque de Cashel s'est complètement soumis et fera en débarquant, une visite au cardinal Mac Cabe. Ce dernier viendra à Rome conférer avec le pape aussitôt que sa santé le lui permettra.

Programme royal. — Pour obéir à de nombreuses demandes, nous avons fait tirer, en une petite brochure de propagande, le *Programme royal*.

Cette brochure, que nos amis voudront sans doute répandre avec profusion, est à leur disposition au prix de quatre francs le cent et trente-cinq francs le mille.

Elle constitue la meilleure de toutes les réponses à faire à tous ceux qui, par ignorance ou mauvaise foi, représentent la monarchie légitime comme opposée aux tendances modernes, alors qu'elle est, en réalité, le régime le plus pur, le plus logique, le plus populaire et le plus réparateur que la France puisse se donner.

(*Clairon.*)

Nous avons cru devoir nous en procurer un certain nombre d'exemplaires, et dès la semaine prochaine nous les tiendrons à la disposition de nos abonnés et de nos lecteurs.

Séance d'audition d'un grand orgue. — Mgr l'évêque de Monaco va bénir prochainement et faire inaugurer, dans sa cathédrale, un orgue de tribune dont Sa Grandeur a bien voulu confier la construction à la maison Merklin et C^{ie}, de Lyon. Une séance d'audition aura lieu, dans les ateliers du facteur, dimanche prochain, 20 mai, à une heure du soir. L'instrument sera tenu par M. Félix Laurent-Rollandez, lauréat de l'Académie de Lyon et organiste, avec le concours bienveillant de M^{me} d'Estang, pour la partie vocale, et de MM. Bay et Dupasquier, pour la partie instrumentale.

Avis aux rentiers. — La *Patrie* publiait, il y a quelques jours, cet avis aux rentiers, dont la concision est typique.

« Mercredi 16 mai, les rentiers porteurs de 5 0/0 toucheront, pour l'avant-dernière fois, l'intégralité de leur revenu.

« A partir du 16 novembre, les porteurs de 5 francs de rente ne recevront plus que 4 fr. 50, ceux de 10 fr. que 9 fr.; les porteurs de 50 fr. de rente ne recevront plus que 45 fr., et les porteurs de 100 fr. de rente que 90 fr.

« Le Président de la République, les ministres, les députés et les sénateurs qui ont proposé, voté et sanctionné la réduction de la rente, continueront à toucher l'intégralité de leur traitement. »

Union Générale. — Pour répondre aux nombreuses demandes que nous avons reçues dans le temps, et auxquelles nous avons répondu dans la mesure du possible, nos lecteurs trouveront dans notre bulletin financier les indications nécessaires au sujet de la première répartition qui va être faite aux créanciers de cette ancienne Société.

La haine gouvernementale continue de sévir sur les curés et desservants. — Chaque jour on apprend de nouvelles exécutions. Ces vols injustifiables soulèvent l'indignation, non seulement des catholiques, mais encore des républicains eux-mêmes. On nous cite, par exemple, telles communes de la Drôme où les habitants, quoique foncièrement attachés aux idées nouvelles, finissent par se révolter contre un système d'aussi odieuses persécutions.

La dynamite n'a pas encore dit son dernier mot dans le département de Saône-et-Loire. Mercredi, les gendarmes de Toulon-sur-Arroux ont trouvé vers un monument religieux une cartouche de dynamite munie d'une mèche de trois mètres. Heureusement le feu n'avait consumé que la moitié de cette mèche, et l'explosion n'a pas pu se produire.

Nos rapports avec l'Italie sont assez tendus en ce moment, paraît-il. Cela coïncide précisément avec un voyage que le prince impérial d'Allemagne vient d'effectuer à Rome. — Notons aussi que maintenant le maréchal de Moltke est installé près de notre frontière, entre Gènes et Vintimille, et qu'il semble étudier avec le plus grand soin cette partie du sol italien, comme s'il méditait sur ce point quelque attaque de la *nation-sœur*. — Tout cela est peu rassurant.

Notre ministère des finances désireux de faire voir d'un bon œil la conversion,

vient de passer un contrat avec l'Agence Havas, afin de faire insérer dans un grand nombre de journaux de province des réclames en faveur de ces tripotages.

Ces articles sont payés 1000 fr. chacun par le ministère à chacun de ces journaux... Et cependant, les Chambres n'ont voté pour cela aucune espèce de crédit!

En Russie, les appréhensions au sujet du couronnement du czar continuent d'être très vives. Les nihilistes font à Moscou même de terribles expériences sur la force de destruction de leurs engins. — Samedi dernier, une bombe a encore éclaté sur la voie publique, blessant plusieurs personnes.

Le monument de Gambetta avance peu, paraît-il: cela fait le désespoir de ses amis francs-maçons qui lui ont survécu. Aussi notre intelligent ministre de l'intérieur a-t-il imaginé d'écrire confidentiellement aux préfets et sous-préfets d'employer tous les moyens propres à décider les populations à vider leurs poches, pour la statue de celui qui a si bien su remplir les siennes.

Cour d'assises du Rhône. — Dans son audience du 15 courant, sur la réponse du chef du jury, M. le président a prononcé l'acquiescement de M. Ponet, directeur de la *Comédie Politique*, poursuivi pour délit de presse. — Il en a été de même pour le socialiste Bonthoux.

Ces deux acquiescements ont été prononcés malgré le réquisitoire virulent de M. l'avocat général Talon.

Quel camouflet pour le gouvernement!

Courage et vaillance. — Une feuille hebdomadaire, satirique et politique de Marseille, obtient depuis plus d'un an dans cette ville et dans les départements de Vaucluse, du Gard et des Bouches-du-Rhône un succès de bon aloi, et a su se conquérir les sympathies unanimes de tout le clan royaliste.

Nous recommandons à nos amis ce vaillant confrère le *Balai*, qui chaque semaine donne à sa première page, soit un dessin du spirituel et caustique caricaturiste J. Blass, soit le portrait d'une des notabilités du monde religieux ou politique.

Le *Balai* qui paraît le jeudi a son dépôt, à Lyon, chez M. Simon-Pierre, 14, rue Grôlée.

Excursions HAMILTON ou voyage autour du monde, spectacles des plus attrayants et dont nous donnerons un compte rendu détaillé dans notre prochain numéro. Dores et déjà nous engageons nos lecteurs à accomplir ce voyage qu'il a de plus agréable. Nos lectrices pourront donc, avenue de Noailles, 55 et 57, au Skating-Rink, les dimanches et jeudis à 2 h. 1/2, c'est-à-dire, représentations du jour, procurer à leur famille la plus charmante récompense que puisse désirer notre jeunesse studieuse. — Représentation tous les soirs à 8 h. 1/2.

Panorama de Lyon, 20 rue du Nord, aux Brotteaux. Le siège de Lyon en 1793; de 9 heures du matin à 7 heures du soir. La dernière publication du baron Raverat : *Lyon sous la révolution*, dont nous rendrons compte dans l'*Eclair*, donne un nouvel attrait au panorama de Lyon, installé rue du Nord.

L'épisode du siège de Lyon, qu'il reproduit dans des proportions grandioses de perspective, et avec une vérité presque historique, a précédé les ruines sanguinaires que relate M. le Baron Raverat.

Nous engageons nos lecteurs et nos amis, qui, par indifférence ou par oubli, n'ont pas encore rendu visite au panorama de Lyon, à y aller; ils y trouveront un spectacle instructif et émouvant.

Société géographique de Lyon. — M. Dupuis, le vaillant explorateur du fleuve Rouge a écrit à la Société de géographie pour lui annoncer sa prochaine arrivée à Lyon et s'entendre avec elle pour faire une conférence sur le Tonkin.

M. de Kerkaradec, membre correspondant, consul à Hanoi, et envoyé de France à la cour d'Annam a fait parvenir un croquis du Tonkin, établi sous sa direction.

La Société possède aussi une belle carte de l'Indo-Chine orientale, dressée par M. Dutreuil de Rhéins, Cochinchine, Annam, Tonkin.

Ces deux documents, qui peuvent être utiles pour suivre les prochaines opérations, sont à la disposition des membres de la Société, quai de Retz, 25.

M. de Chavannes, secrétaire de M. de Brazza, a écrit de Dakar que l'expédition du Congo, avait fait une heureuse traversée. Il tiendra la Société au courant des événements qui se produiront.

Nominations dans le clergé. — Par décision de Son Eminence le Cardinal Archevêque :

M. Mayer, vicaire de Saint-Victor-sur-Loire, a été nommé vicaire à Grand-Croix.

M. Souvras, professeur, a été nommé vicaire de Saint-Marcel-de-Félines.

DÉCÈS

M. Mure, ancien curé de Saint-Laurent-d'Oingt, est décédé le 9 mai dans sa quatre-vingt-cinquième année.

La République, c'est le Vol !

La troisième République française ne ment pas à ses antécédents : elle suit dignement les traces de sa devancière, la *grrrande* république de 93.

Celle-ci avait spolié la noblesse et le clergé, en convertissant leurs biens en propriétés nationales, qui n'enrichirent pas la nation, mais bien quelques avides spéculateurs.

(C'est toujours la même chanson).

Vis à vis du clergé, on s'était cependant donné les gants d'un semblant d'équité. En remplaçant du capital qu'on lui enlevait on lui promettait une rente qu'il fallait toutefois acheter par le schisme en acceptant la *constitution civile*.

La noblesse n'avait reçu aucune compensation ; on l'en avait jugée indigne, et quand plus tard le ministère de Villèle voulut réparer en partie l'injustice dont elle avait été victime, le parti libéral n'eut pas assez de clameurs contre le *milliard des émigrés*.

C'était, en effet, d'un gaspillage !...

Si la troisième république ne nous avait fait tort que d'un milliard, comme nous lui donnerions l'absolution !

Mais depuis douze ans que nous avons l'heur d'être sous sa tutelle, en avons-nous vu filer des milliards qui n'avaient pas l'excuse d'une injustice à réparer ! La liste civile des républiques est autrement lourde que celle des monarchies si dispendieuses qu'on les suppose.

Sinécures multipliées à l'infini, expéditions contre des Kroumirs qu'on a toujours à sa disposition, palais scolaires où les maîtres sont plus nombreux que les élèves, colonnes de bois et monuments de plâtre durant six mois et coûtant

tant 60.000 francs. Que sais-je encore ? ils sont nombreux les sucoirs de la pieuvre qui nous enlève de ses gluaux replis.

A tout cela le budget ordinaire et le budget extraordinaire ne fournissent plus suffisamment de recettes. La République en vient à son ancienne méthode : la spoliation, le vol !

Le vol ! il n'y a pas d'autre terme pour caractériser ce procédé qui consiste à supprimer au clergé cette rente qu'on lui payait en retour de l'absorption de son capital.

Le clergé, il importe de le redire et de le redire souvent n'est pas le *salaire* de l'État, il en est le *créancier*. On lui a pris ses biens, on lui a promis les intérêts ; ces intérêts, on les lui doit, et si on ne les lui paie pas, ON LE VOLE.

Il n'y a pas à sortir de là. Le conseil d'État, en reconnaissant au gouvernement républicain le droit d'agir comme il fait, sanctionne le vol ; il l'élève à la hauteur d'un droit.

Tout commentaire est inutile.

D'ailleurs la République ne se contente pas de voler ses créanciers en ne les payant pas.

Elle vole à la France, son honneur.

Elle vole à l'enfant, en matérialisant l'instruction, la vérité à laquelle il a droit.

Elle vole aux malades et aux mourants dans les hôpitaux, en leur rendant les secours religieux difficiles sinon impossibles, la consolation et la paix.

Les hôpitaux, du reste, ne sont à la secte qui les détient qu'en vertu du droit du plus fort. Ils ont été bâtis et dotés par la charité religieuse, comme en témoigne leur vieux nom de Maison-Dieu, d'Hôtel-Dieu.

La première république les a sécularisés ; mais, au moins, elle permettait encore à la charité religieuse de rester à son poste de dévouement. La troisième république met la charité religieuse dehors et la remplace par la charité officielle et patrimoniale.

Les malades des hôpitaux laïcisés peuvent dire s'il y gagnent. Les docteurs ont dit ce qu'ils en pensaient.

En terminant, je n'exprime qu'un vœu.

La République est en train de faire voter la déportation des récidivistes. Qu'une fois votée cette loi trouve des juges qui l'appliquent à qui de droit, et qu'ils nous débarrassent promptement de la République, cette récidiviste dans le vol.

Z.

Les Conférences populaires

Marseille, 14 mai 1883.

Une Œuvre s'est fondée à Marseille, il y a quelques mois à peine, qui a vu dès son origine, son succès indiscutable grandir de jour en jour. Je veux parler des conférences populaires.

Cette œuvre éminemment sociale a conquis à Marseille les sympathies de tous ceux qui ont à cœur l'instruction du travailleur.

Mercredi dernier, une foule nombreuse se pressait dans le local des conférences populaires, avide d'entendre notre sympathique confrère, M. A. Giry, rédacteur de la *Gazette du Midi*, qui avait choisi

comme sujet de sa causerie : *Marseille en 1720 et Monseigneur de Belzunce*.

Un pareil titre qui évoque toujours dans les cœurs marseillais de si doux souvenirs, était on ne peut plus heureux : le succès a été complet, et la *Gazette* donne de cette conférence une excellente appréciation que nous sommes heureux d'offrir à nos lecteurs.

Cette causerie a présent, on peut le dire, un intérêt exceptionnel et bien fait pour séduire les braves ouvriers des *Conférences populaires*.

Les passages saillants tels que la contagion à Marseille, le tableau de la peste, l'héroïque intervention des échevins et enfin le rôle admirable de Mgr de Belzunce ont valu à notre collaborateur une ample moisson de bravos.

Le jeune orateur a fait bonne justice des erreurs et des calomnies historiques débitées depuis bientôt deux siècles au sujet du grand prélat. Dans un langage convaincu et cependant plein de mesure, il a signalé les mensonges de l'impérialisme. Un point capital devait tout naturellement fixer son attention et ses efforts. On sait que d'anciens historiens dominés bien plus par la passion que par le souci de la vérité, ont prétendu que Mgr de Belzunce n'était pas à Marseille lorsque la peste éclata. M. Giry a éloquentement prouvé le contraire, et ce par un argument qui a justement entraîné les applaudissements. Un document très précieux et absolument inédit, une lettre de Mgr de Belzunce à l'un de ses amis, confiée à l'orateur par le digne et érudit Père Dom Béranger qui prépare, on le sait, une très complète vie du grand prélat, établit d'une façon indiscutable que le saint évêque était non pas à Versailles, comme on s'est plu à le dire et à l'imprimer, mais dans notre ville, victime du fléau.

Pour enlever au sujet traité quelque peu de sa sévérité, M. Giry, avec un heureux à-propos, s'est livré aussi à l'amusante description des ingénieux procédés auxquels avaient recours les médecins, lors de la peste mémorable. Et, comme si ces descriptions n'avaient pas suffi, il s'est attaché à donner une idée nette des *préservatifs* alors employés par la production de gravures anciennes et inédites, aussi réjouissantes que fidèles.

Rien n'a manqué à cette conférence pleine d'attrait dans toutes ses parties. L'orateur a trouvé des accents chaleureux et émus, pour saluer les grandes figures passées depuis à la postérité. « Je parlerai en chrétien et en marseillais », s'était écrié l'orateur, en commençant. Il ne pouvait mieux dire.

Dans une émouvante péroraison, M. Giry entretient ses auditeurs de la consécration de Marseille au Sacré-Cœur. Il donne un respectueux souvenir aux municipalités qui ont tenu à l'honneur de remplir le vœu des échevins. « Aujourd'hui, dit-il en terminant, les magistrats municipaux de Marseille ne s'agenouillent plus au pied des autels le vendredi du Sacré-Cœur, mais d'autres prennent leur place, qui heureusement sont les représentants les plus naturels, les plus autorisés et les plus dignes de notre vieille cité. »

« Honneur à eux ! car ils maintiennent haut et ferme l'honneur marseillais, mis si tristement en oubli par ceux que les apparences seules désignent comme les successeurs des grands échevins ! »

C'est sur une parole d'apaisement que se termine ensuite l'intéressante et émouvante conférence de notre collaborateur qui s'assied au milieu des applaudissements et des félicitations de son auditoire et de nombreux amis.

On nous annonce pour le mercredi 23 mai, une conférence sur le *Divorce* de notre ami, M. le comte Héliot de Barrême. Nous en parlerons en temps voulu.

RAOUL RATONNEAU

Nous avons établi à Marseille un dépôt de notre journal. Nous informons nos amis qu'ils trouveront toujours l'Eclair de Lyon, à la Librairie-Nouvelle, rue Paradis, 1.

Nous espérons bien établir de nouveaux dépôts dans d'autres centres régionaux.

Les Mensonges de M. Paul Bert

SUR L'ANCIEN RÉGIME

(Suite et fin.)

Si l'on en croyait M. Paul Bert, les impôts et redevances de toutes sortes que les paysans payaient au fisc, sous l'ancien régime, étaient tels, qu'en beaucoup d'endroits, ils mouraient littéralement de faim. Or, à cette époque, le chiffre de la population était environ le quart de celui qu'elle atteint de nos jours ; mais, en revanche, les impôts ont sextuplé depuis ce triste temps, ce qui nous met dans l'alternative de penser, ou que la vie est devenue singulièrement moins cher que sous l'ancien régime, ou que M. Paul Bert s'est étrangement mépris.

La vérité est que s'il y avait pour les contribuables quelques préjudices, « ils résultaient beaucoup plus, comme le dit un des rédacteurs de l'*Encyclopédie*, de la diversité des impôts et du désordre avec lequel s'en faisait la levée, que de leur charge même ». N'oublions pas, en effet que les collecteurs de la taille, comme ceux de la gabelle, étaient nommés par leurs concitoyens : « cette obligation, aux uns de procéder dans leur propre village, et aux autres de s'entendre pour se faire taxer presque à la fantaisie des répartiteurs, était là ce qu'il y avait de plus lourd ». Quant aux corvées royales, dont M. P. Bert fait un si sombre tableau, elles se soldaient par un travail qui, après avoir varié de 6 à 50 jours l'an, avait été presque partout uniformément réduit à douze. Et lorsque Turgot essaya de les abolir en nature, et de les transformer en argent, il y eut un soulèvement unanime, et « quand un édit royal eut accompli la transformation, les trois ordres de certaines provinces, en 1789, réclamèrent le retour à l'ancien état de choses. »

Si l'auteur du *Manuel civique* ignorait cela, comment a-t-il l'audace de se poser en historien, et s'il le savait, que devons-nous penser de sa bonne foi ?

Mais cela n'est rien, je lis ailleurs dans le *Manuel* : « Les soldats, c'était le paysan qui les fournissait. On tirait la milice au sort, mais presque tous les jeunes gens étaient exemptés, sauf les fils de paysans. » Laissons M. Brunetière répondre à cet impudent écrivain qui a érigé en principe le mensonge historique. « En premier lieu, l'institution des milices ne date que de 1688, et ainsi n'a pas duré cent ans ; en second lieu, le chiffre fixé par l'ordonnance de 1726 ne les porta pas au delà de 60.000 hommes, soit, à raison de six ans de service, 10.000 hommes par an, c'est-à-dire un milicien par une et plus souvent par deux communes ; en troisième lieu, sauf les exceptions, les compagnies se trouvant composées d'anciens soldats, et la nécessité pressant, où l'on en fit entrer quelques-unes en campagne, les miliciens, en temps de guerre, tenaient garnison dans les places fortes, et, en temps de paix, n'étaient astreints qu'à de courtes réunions ; et, enfin, en quatrième lieu, si les exemptions étaient nombreuses, comme ce n'était pas la noblesse qui manquait à payer l'impôt du sang, il fallait bien que ce fussent messieurs du

A TRAVERS LA FRANCE

NOTES ET IMPRESSIONS DE M. JOSSE

Voyageur lyonnais

Grenoble

C'est un beau trajet que celui de Chambéry à Grenoble, même en hiver, quand la terre est sèche et sonore, et qu'elle semble avoir ce mouvement de retrait qui est le propre de l'épiderme frissonnant au contact du froid. D'un côté, les crêtes abruptes du Dauphiné ; de l'autre, les hauteurs plus arrondies de la Savoie, du moins pour le premier plan, car des pics se dressent dans le fond, sombres dans leurs parties boisées, étincelants d'un éclat blanc ou rose dans leurs parties nues, suivant que le soleil frappe ou non la neige qui les recouvre.

Mais c'est dans la belle saison que se révèlent toutes les beautés des montagnes. Leurs faltes, leurs gorges, leurs saillies se dessinent, tantôt par de grandes lignes violemment heurtées, tantôt par une série de tons doucement fondus. Chaque heure, en les colorant diversement, apporte sa beauté, comme chaque pas fait par le voyageur lui présente le tableau sous un aspect nouveau.

La montagne isole des hommes, et nous laisse tout entiers à Dieu, à la nature, aux plus nobles aspirations. Heures passées en montagne et si vite passées ! Souvenirs dont la dernière goutte sera toujours pour moi douce, pure, rafraîchissante, et ne saurait s'agrir jamais !

Dans ce demi-sommeil où vous plonge le bercement du train à marche lente et monotone, je revois le Sappey, le Grand-Som, les Bannettes, la Grande-Sure, l'Echaillon. Il y a des ombres noires sous les sapins épais, sur le sol humide et moussu, et des rayons joyeux à la cime des arbres ou des rocs semés de thym odorant. La sourde mélodie du feuillage, des insectes et des eaux n'est entrecoupée que par la voix lointaine des charbonniers, la cloche des troupeaux, ou le fer des mulets. A coté de ce splendide massif, à passer dans le voisinage de ces stations aimées, j'éprouve ce serrement de cœur qui vous

prend lorsqu'il nous faut passer devant le logis d'un ami sans sonner à sa porte !

Grenoble rit à l'abri de sa citadelle, au lieu de s'y morfondre comme Besançon ; ici on se sent protégé et non gardé. C'est un des rares points fréquentés de la France, où de nombreuses voitures, de formes variées, et à destinations multiples, encombre encore les rues, courant avec des bruits de grelots, et débarquant leurs cargaisons de voyageurs en pleine ville. Partout, aujourd'hui, les voies ferrées passent à proximité des villes, déposant méthodiquement leurs charges dans une gare unique, et les omnibus d'hôtels font le reste.

La place Grenette est le quartier général des entreprises de transport pour Uriage, la Grande-Chartreuse, Sassenage, la Salette, l'Oisans et autres lieux merveilleux du Dauphiné. Il s'y produit un mouvement, un va-et-vient dont on ne voit l'équivalent nulle part, pas même sur les quais de Genève.

A Grenoble, la vie intellectuelle paraît très développée. Les vitrines des libraires renferment assez souvent des productions locales nouvelles, et je me rappelle avoir vu jouer au théâtre une revue du crû qui, sans être en rien copiée sur les revues parisiennes, n'était point sans mérite.

La vie politique y a bien aussi quelque éclat. Il serait difficile de l'oublier lorsqu'on descend, comme moi, dans un hôtel où fut hébergé Napoléon I^{er}, les 7, 8 et 9 mars 1815, ainsi que le rappelle une plaque commémorative, et où logea Gambetta en 1872. Si je n'ai jamais dormi « sous le lambris des rois », il m'a du moins été donné de coucher dans la chambre habitée auparavant et depuis, par ces puissants autocrates.

Je serais mal venu d'en avoir de la morgue, car ce fameux numéro 11 est une sorte de chambre omnibus, où l'on empile, à certains moments, des caravanes entières de touristes. J'y ai vu jusqu'à trois lits dressés à la fois, et, par une nuit d'été où j'arrivais tardivement, les hôtes des deux sexes qu'on y avait casernés prenaient l'air en costumes fantaisistes, sur ce fameux balcon du haut duquel, huit jours plus tôt, l'ex-dictateur haranguait la foule délirante.

Dans toutes les rues de Grenoble coulent jour et nuit ces fontaines d'eau vive qui sont un des charmes du Dauphiné, et qu'on y rencontre sur la place du moindre village.

Parmi les monuments anciens, il faut voir d'abord le Palais de Justice qui, avec des proportions moindres, et dans un style plus sobre, fait penser au Parlement de Rouen. L'esprit incline

immédiatement à faire un second rapprochement entre ces deux provinces, le Dauphiné et la Normandie, qui ont l'une et l'autre un renom de pays à procès. Toutes deux, bien que placées à l'égard de Lyon à des distances différentes, ont énergiquement protesté, aux siècles derniers, contre les actes de ce singulier « tribunal de la Conservation » qui évoquait à sa barre toute cause où se trouvait partie un commerçant lyonnais, et qui avait le privilège de faire exécuter ses sentences « en tous lieux, jours et heures ». Phénomène d'ordre juridique, dont on ne trouve l'équivalent que dans les Capitulations encore en vigueur dans le Levant.

Une façade du Palais de Justice prend jour sur la place Saint André, où s'élève la statue de Bayard, œuvre médiocre d'un auteur dont personne ne demande le nom. Le tombeau du héros est dans l'église voisine.

Notre-Dame, la cathédrale, n'offre de remarquable qu'un *ciborium* ou tabernacle du quinzième siècle, à droite, dans le chœur, admirable de style et d'exécution, et curieux comme vestige d'une époque où les espèces sacramentelles n'étaient point laissées sur les autels, mais conservées dans un lieu à part.

Il reste quelques traces de substructions romaines dans le jardin de ville, et une vieille tour enclavée dans les bâtiments qui servent aujourd'hui d'Hôtel-de-Ville.

Le musée de Grenoble n'a point de rival au point de vue monumental ; il est irréprochable au point de vue de l'installation ; tout y est clair, espacé, bien disposé, et tableaux et livres reçoivent là une hospitalité digne d'eux. La bibliothèque possède 150.000 volumes, et de nombreux manuscrits, et la collection de tableaux est, sans contredit, une des premières de France, tant par le nombre que par la valeur des œuvres qu'elle renferme.

Comme place de guerre, Grenoble est entouré de nombreux forts, et possède un arsenal. Il paraît qu'il y a des gens qui visitent cela.

Combien, à mon sens, une demi-journée est mieux employée à faire une fugue sur Sassenage ! Coin charmant quand l'été verse ses feux, et que vous avez haleté, sous l'heure de midi, dans les rues torrides de la ville ! Pour aller à Sassenage, vous aurez une route ombreuse, et rien n'empêche d'y faire dresser votre couvert sous les arbres feuillés, tout près des cascades aux fraîches effluves, et du ruisseau tapageur.

tiers-état qui en profitassent, — le bourgeois, le boutiquier, l'artisan, l'ouvrier des villes, — et, en effet, c'était eux. »

Car, ne l'oublions pas, le chiffre total de la noblesse et du clergé, n'allait pas au-delà de quatre cent mille âmes : la population des villes de France étant d'au moins huit millions, il reste donc sept millions six cent mille privilégiés du tiers-état dont M. P. Bert a complètement oublié de parler; il est vrai qu'il est partisan du service obligatoire pour tous, assurément par pure haine de l'ancien régime.

On nous parle beaucoup à l'heure actuelle, et spécialement dans les *Manuels civiques* de libertés municipales, d'indépendance des communes; sans s'en douter, les radicaux veulent nous ramener à nos vieilles constitutions. Voyez plutôt quels pouvoirs étendus avaient les assemblées communales au dix-huitième siècle : « elles décidaient les ventes, achats, échanges, location des biens communaux, les réparations des églises, presbytères, édifices publics, chemins et ponts. Dans plusieurs localités, elles fixaient le ban de vendange, et tarifaient le prix de la journée d'ouvrier. Elles nommaient leur syndic, leur pâtre, leur sergent; leur massier, les collecteurs de dîmes. » Certes, présentement, les contribuables sont loin d'avoir une telle part dans la gestion de la caisse municipale. Mais il y a plus; on vient nous parler de donner aux femmes tous les droits du citoyen, et l'on croit avoir demandé là une chose nouvelle, l'on pense réaliser un véritable progrès. Eh bien! sous l'ancien régime, les femmes votaient, mais elles votaient sur les questions de leur compétence, c'était le suffrage universel avec une extension qu'il n'a pas aujourd'hui, mais « honnêtement pratiqué. » En effet, réunies chez le curé, c'étaient elles qui procédaient à la nomination des sages-femmes en titre du village. « En 1788, dans la seule subdivision de Bar-sur-Aube, 150 paroisses sur 170 étaient en possession de ce droit; il en était de même en Lorraine. »

M. P. Bert veut bien nous apprendre que, avant la Révolution, les revenus de l'impôt étaient gaspillés par le roi, et que le peu qui en restait allait au Trésor de l'Etat. « N'est-ce pas jouer de malheur, répond M. Brunetière, lorsque, précisément, s'il est quelque chose que les étrangers à la traversent envient à la France du dix-septième et du dix-huitième siècle, c'est le développement et la splendeur de ses travaux publics. Est-il permis d'oublier que parmi leurs titres de gloire, les Bourbons peuvent justement revendiquer celui d'avoir, en quelque sorte, et presque les premiers, assis la probité sur un trône d'Europe? »

Et si nous élevons plus haut nos regards, contemplant la puissance politique et la grandeur morale de la France d'alors, dirons-nous que nos rois les ont achetées trop cher : ou demanderons-nous aux infâmes gredins qui nous gouvernent et qui nous ruinent avec un budget six fois plus considérable, ce qu'ils ont fait de la France et du nom français? Un grand peuple ne vit pas seulement de pain, mais aussi d'un peu de gloire; or, il suffit d'ouvrir l'histoire pour voir quelle figure la France de 1789 faisait encore dans le monde. « Tous les grands ressorts de cette antique monarchie, dit M. Brunetière, étaient tournés vers le dehors et tendus vers l'accroissement de la grandeur française en Europe. Oui, sans doute, cela coûtait cher! On n'achetait pas gratis un roi d'Angleterre et les princes de la ligue du Rhin; on n'avait pas pour rien à sa solde le roi de Suède et l'électeur de Brandebourg; il y fallait des espèces sonnantes. On n'entretenait pas

sans argent une grande diplomatie, la mieux informée qu'il y eût, la plus habile que l'on ait jamais vue peut-être à exercer une grande influence par toute la séduction des moyens du monde. » Dans ce temps-là, il y avait des marins qui s'appelaient Duquesne, Tourville, Suffren, et des flottes qui faisaient trembler l'Angleterre et la Hollande; dans ce temps-là, les ministres étaient des Le Tellier, des Colbert, des Louvois, des Torcy; la magistrature avait à sa tête un Lamoignon ou un d'Aguesseau; et le budget atteignait à peine 400 millions. Aujourd'hui, on nous fait payer au poids de l'or, l'aventure véreuse de la Tunisie, on subit la loi de l'Angleterre en Egypte et à Madagascar, et les humiliations de la triple alliance; aujourd'hui, on voit passer au ministère, des Ferry, des Thibaudin ou des Tirard; un Cazot préside la Cour suprême, et il nous faut payer les sottises et les turpitudes de ces ineptes coquins, par un budget de 3 milliards, 800 millions. Certes, M. Paul Bert et ses amis ont mille bonnes raisons pour travestir notre histoire; mais c'est pour nous un devoir de puiser le mépris et la haine de ces misérables dans l'étude et le respect du passé, et dans l'amour de cette vieille monarchie qui nous sauvera, s'il plaît à Dieu de prendre en pitié notre malheureuse France.

ROGER DUTREUIL.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LIVRES NOUVEAUX

M. Emile Chevalet vient de faire paraître à la librairie G. H. un nouveau livre sur la *Question sociale*. C'est une étude qui vient à propos à cette heure où tout le monde se préoccupe des mouvements ouvriers. L'auteur résout la question du paupérisme en instituant une banque de crédit mutuel qui fonctionnerait sans avoir besoin de capital. Nous signalons une curieuse théorie de l'impôt.

Chez Calmann Lévy : *A travers les États-Unis*, hôtes et impressions de voyage, par le vicomte d'Haussonville. Les deux grandes qualités de l'auteur reconnaît à l'Amérique et qu'il refuse à la France, c'est une qualité politique : le respect de la liberté; et une qualité sociale : le respect des convictions religieuses. Il constate que la France semble avoir perdu toute influence aux États-Unis, sauf par ses côtés frivoles : la mode et la littérature.

Nous signalerons de préférence à nos lecteurs les publications historiques pour lesquelles le public intelligent semble avoir pris un goût tout particulier. D'ailleurs quelque chose du souffle qui anima les Thierry, les Guizot, les Barante a passé sur nos jeunes historiens. Il y a moins d'éloquence sans doute, moins de couleur et moins de vie, mais aussi un souci plus grand de la vérité. Desormais la luxuriante prose de Michelet va faire place aux documents précis, aux froides et lumineuses discussions, à la vérité.

Dans l'ordre des publications savantes, il vient de paraître à la librairie Hachette une édition nouvelle de *Sixte-Quint, d'après des correspondances diplomatiques inédites*, par le baron de Hübnér, œuvre remarquable de tous points et par l'admirable talent de l'historien, et par l'intérêt qui s'attache au génie de ce grand pape.

A la librairie Charpentier, M. Michaud vient de faire paraître les tomes II et III de sa savante étude sur *Louis XIV et Innocent XI*. — A la librairie Didier vient de paraître *La Vie rurale sous l'ancien régime*, par M. Babeau. M. Brunetière a consacré dans la *Revue des Deux-Mondes* un intéressant commentaire à cet ouvrage tout plein de documents et destiné à détruire bien des préjugés. On voit que la condition du paysan n'a pas essentiellement changé. Il a même perdu beaucoup de choses qui furent autrefois sa consolation, ses libertés et coutumes locales. Il y a toujours des impôts et la tutelle du gouvernement est souvent beaucoup plus odieuse que celle du seigneur de village. Et pourtant que de larmes apocryphes ont été versées sur le destin de Jacques Bonhomme, depuis Michelet, le grand illuminé, jusqu'à Paul Bert, le menteur effronté! L'ouvrage de M. Babeau qui est une suite aux publications déjà remarquées *La Ville sous l'ancien régime*, *Le Village sous l'ancien régime*, fera justice des contes absurdes répandus par des historiens plus amoureux de la

Révolution que de la vérité. Ces travaux d'érudition et de vulgarisation doivent faire partie de la bibliothèque de tout homme soucieux de l'histoire du pays et du relèvement national.

La Bourse ou la Vie

Le gouvernement s'est ému, après les intéressés toutefois, de tout le bruit qui s'est fait au sujet des caisses d'épargne. Pour sauvegarder sa bonne foi suspectée, il fallait rejeter la faute sur quelqu'un. Son bouc émissaire a été, comme toujours, le cléricisme, et nous aurions été bien surpris de ne pas nous voir mêlés à cette affaire. Aussitôt le mot d'ordre a été lancé, et les officieux de commencer leur besogne.

D'après le *Télégraphe*, il est un département où les demandes de remboursement ont eu pour cause des menées cléricales. D'abord un sermon prêché dans une église rurale, dans lequel le prédicateur avait cherché à jeter l'inquiétude dans l'esprit de ses ouailles, relativement au dépôt de leurs économies dans les caisses d'épargne. La seconde cause a été, cela est tout naturel, un article dans le même sens, publié par un journal clérical et monarchique.

La France, qui émet des idées analogues, va plus loin encore, et nous prête gratuitement une arrière-pensée de spéculation que nous lui laissons volontiers : « Une fois les fonds mobilisés, dit-elle, et quand ils seront restés quelque temps improductifs entre les mains de leurs propriétaires, on émettra dévotement, pour les recueillir, des actions d'une nouvelle banque catholique, placée sous le patronage de pieux sénateurs et de non moins pieux députés, et le tour sera fait. Petits rentiers, petits épargneurs, méfiez-vous! On en veut à vos économies, on en a besoin. » On ne saurait prodiguer davantage l'injure et la calomnie, mais ce n'est pas tout.

Ces bruits avant-coureurs semés, la manœuvre gouvernementale s'affirme. Le trop fameux M. Margue, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, adresse au préfet une circulaire dans laquelle il dit que « depuis quelque temps, la presse hostile, exploitant dans un intérêt de parti la crise industrielle et financière que nous venons de traverser, n'a pas hésité à ouvrir une campagne contre l'administration des caisses d'épargne. Le but qu'on poursuit est de semer l'inquiétude parmi les populations laborieuses et économes qui arriveraient facilement à se croire menacées dans leurs intérêts les plus directs, si l'administration supérieure ne prenait soin de les rassurer. »

Après la dénonciation, les menaces de poursuite. *L'Agence Havas* annonce que « certains journaux de Paris et des départements qui ont organisé une campagne de fausses nouvelles dont le but est de jeter le discrédit sur l'institution des caisses d'épargne » vont être poursuivis.

Il ne s'agit donc de rien moins que de poursuites, pour avoir répété ce que les journaux républicains eux-mêmes n'ont point caché, et nous serions tentés de prendre cette menace au sérieux, car il paraît, d'après le *Temps*, que cette poursuite sera on ne peut plus légale, et s'appuiera sur l'article 27 de la loi du 29 juillet 1881, qui punit d'un emprisonnement d'un mois à un an, et d'une amende de 50 à 1.000 fr, la publication ou la reproduction de fausses nouvelles (?) lorsque la publication ou reproduction a troublé la paix publique, et qu'elle a été faite de mauvaise foi.

Avons-nous publié ou reproduit de fausses nouvelles? Nous n'avons dit, bien au contraire que le vrai, et une partie du vrai, et il serait malaisé d'en contester l'exactitude et le bien fondé. Que cette publication ou reproduction nouvelles vraies ait troublé, non pas la paix publique, mais une catégorie de gens soucieux de leurs intérêts, cela est possible; mais au moins cette inquiétude a eu pour résultat de

les tenir en garde contre la banqueroute qui menace leur fortune et celle de la France. C'est à leur intention que nous avons mentionné ces faits qu'on n'a pas encore démentis, nous leur avons ouvert les yeux, et nous n'avons fait là que notre devoir.

Et après tout, est-ce parce que le gouvernement se trouve réduit aux abois après avoir dilapidé nos finances, est-ce parce qu'il voit que l'on montre aux intéressés le gâchis dans lequel il nous entraîne, qu'il aura la prétention ridicule de nous imposer, à notre corps défendant, une confiance aveugle dans sa gestion financière et l'approbation de ce que le sens commun reprouve? Ah! il ne veut pas que l'on mette en doute l'excellence de l'amortissable, il ne veut pas que l'on se demande où passe l'argent des petits rentiers, alors que la caisse de Tarare est vide à cette heure, alors que la conversion des dépouilles du fruits d'économies péniblement amassées! Pour un gouvernement qui se dit tolérant, c'est de l'arbitraire où je n'y connais rien. Ce ne sont pas des procès qui calmeront la conscience publique justement inquiète, non par ce que nous lui avons révélé, mais par les actes du gouvernement lui-même. Des procès prouveront une fois de plus que la République maltraite avec la même désinvolture et le même sans-gêne, la liberté et le budget; ce sera la confiance laïque, absolument pas gratuite, mais obligatoire.

RAOUL RATONNEAU.

8 mai 1883.

P. S. — Je lis dans la *Provence* d'Aix qu'elle a reçu une assignation pour diffamation envers un député républicain, le sieur Leydet d'Aix, et pour les caisses d'épargne. Or, la *Provence* n'a fait que reproduire notre vaillant confrère de Marseille, le *Balai*, nos meilleurs vœux de succès qui d'ailleurs n'est pour nous pas douteux. Le gouvernement se fourvoie, nous sommes habitués à la chose.

HONGKONG & SHANGHAI

BANKING CORPORATION

Capital \$ 7.500.000 (fr. 37.500.000)
Capital versé — 5.000.000 (— 35.000.000)
Réserve — 2.500.000 (— 22.500.000)

AGENCE DE LYON

19, Place Tholozan, 19

Les dépôts fixes pour un an sont reçus
au taux de 4 1/2 %.

ED. MOREL,
AGENT.

AU

BAT D'ARGENT

Grande maison de Blanc

LA PLUS IMPORTANTE DE LYON

9, rue de la République, 9

COMPTOIR SPÉCIAL

De Linge tout confectionné parfaitement
soigné, très, bien assorti

TROUSSEAUX — LAYETTES

Ameublements, Tapis, Nattes de
Chines, etc.

Lingerie d'églises.

— 50 —

LES COUTEAUX D'OR

PAR
PAUL FÉVAL

Une légère rougeur avait monté à sa joue, mais il gardait son sourire tranquille.

En ce moment l'inconnu à tournure gênée qui était entré avec lui et Georges Leslie, s'approcha et lui parla à l'oreille.

Henri répondit quelques mots à voix basse. L'inconnu se perdit aussitôt dans la foule.

La marquise avait cru saisir le nom d'O'Brien, prononcé pour la troisième fois.

— Qui est celui-là? demanda-t-elle.

— N'avez-vous pas entendu qu'il parlait du général? répliqua Henri.

— Si fait.

— Le général a beaucoup d'amis, prononça lentement le vicomte : à son âge les vieilles habitudes ne se corrigent plus, le général a la passion des aventures.

— Le général serait-il vraiment mêlé à tout ceci?

— J'ai pour le général une amitié vraie, j'ai fait ce que j'ai pu pour le détourner.

— Mais vous me rendez folle! s'écria la marquise.

Puis elle ajouta, dans un élan de sublime curiosité :

— Tenez, vicomte, vous n'aimez pas ma fille!

Henri n'eut garde de prendre l'exclamation au comique. Il donna, au contraire, à sa physionomie, une expression de tristesse.

— Ma chère cousine, dit-il d'un accent pénétré, Hélène est ma dernière affection; j'ai mis en elle tout mon avenir toutes mes espérances de bonheur.

— Et vous n'avez pas confiance en sa mère?

— Ecoutez-moi.

La marquise rapprocha encore son fauteuil.

Il y avait une chose qu'Henri ne pouvait pas dire, c'était le nom du Français.

Impossible de prononcer un nom en l'air, impossible aussi d'appliquer à un personnage réel ce nom qui était une accusation d'infamie.

Henri prit les deux mains de sa future belle-mère et poursuivit, éludant la question principale :

— Vous m'y avez forcé : ce que je vais vous dire est un secret devie et de mort : non seulement celui que vous appelez le Français est ici, mais son adversaire.

— Quoi! interrompit la marquise, le comte Albert de Ro en!

Henri se leva.

— J'espère, prononça-t-il gravement, que je n'aurai pas à regretter ma confiance.

Il salua et s'éloigna.

La marquise, un instant abasourdie se retrouva sur des charbons ardents.

Ce n'était plus pour elle le palais de l'ambassade, c'était le théâtre de la Porte-Saint-Martin; et elle était sur la scène au milieu d'une de ces fêtes de mélodrame où il y a des poignards sous chaque habit et

des pistolets dans toutes les poches. Sa tête se montait. Le drame planait dans cette atmosphère rayonnante et parfumée. Sous les masques, elle apercevait des regards sanglants. M^{me} la marquise vit passer deux ou trois fois le *Bravo*, donnant le bras à la *Vénitienne*.

Venise! Venise! Oh! c'était bien une nuit de Venise : des passions féroces derrière le velours, le pied des danseurs qui allait glisser dans le sang!

Iago devait être là quelque part, et Shylock et d'autres coquins, tous riverains des lagunes; la marquise se demandait s'il ne lui faudrait point traverser le pont des Soupirs pour retourner à son hôtel.

L'orchestre excellent continuait paisiblement sa musique, mais en des fêtes pareilles, l'orchestre est si trompeur! Tous les violons y sont payés!

Le quadrille allait son chemin sage et symétrique. Il ne soupçonnait pas le volcan.

M^{me} la marquise chercha des yeux sa fille et ne la vit point.

Hélène était si émue, que tout son corps tremblait. Le nom d'Ellen était sur ses lèvres.

Georges essaya de parler au troisième repos; il en put.

A la reprise, il chercha son courage et quand Hélène le rejoignit, il demanda :

— Combien avez-vous reçu de lettres de miss Ellen Talbot depuis trois mois?

— Ellen ne m'a pas écrit depuis un an, répliqua la jeune fille étonnée.

— Autrefois, vous avait-elle parlé du comte de Rosen?

— Elle m'avait dit : « Je vais être heureuse. »

Georges hésita puis dit à voix basse :

— Ellen avait bien souvent parlé de vous à son fiancé... j'entends à celui qui était son fiancé avant ce malheureux mariage.

Et comme la jeune fille gardait le silence, Georges reprit en baissant la voix encore, et comme s'il eût parlé malgré lui.

Epousez-vous M. le vicomte Henri de Villiers de votre plein gré?

Et, comme Hélène demeurait muette devant cette question étrange :

— Vous ne répondez pas, poursuivit Georges Leslie; quelque chose me dit que Dieu vous a préservée de l'aimer!

Hélène leva sur lui ses grands yeux étonnés.

— Oh! oui, s'écria Georges avec un élan d'enthousiasme, il y a des âmes qui sont sœurs!

Si Ellen meurt, c'est vous qui serez la mère de sa fille.

— Ellen! mourir! balbutia mademoiselle de Boistrudan.

— Dans sa dernière lettre, elle vous disait...

— Elle m'a donc écrit?... vous m'avez déjà parlé de cela.

— Si vous eussiez souffert comme Ellen, consultez votre cœur, Mademoiselle, à qui auriez-vous demandé une larme, une prière?

— A Ellen.

— Merci pour Ellen, car voici déjà que vous lui donnez une prière.

M^{lle} de Boistrudan avait, en effet, des pleurs dans les yeux.

(La suite au prochain numéro.)

Courses de Lyon

17 et 18 juin 1883

PREMIER JOUR DIMANCHE 17 JUIN

Prix spécial. — 1.500 fr., offerts par le Gouvernement, pour chevaux de 3 ans, nés et élevés en France. N'ayant jamais gagné de prix principal. Distance, 2.500 mètres environ.

Engagements jusqu'au **lundi 11 juin**, avant 4 heures du soir, au Secrétariat de la Société d'encouragement, 1 bis, rue Scribe, à Paris.

Prix du Jockey-Club de Lyon (à réclamer). — 3.000 fr., offerts par le Jockey-Club de Lyon, ajoutés à 100 fr. d'entrée; forfait, 25 fr., pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus, de toute espèce et de tout pays, à réclamer pour 6.000 fr. Au second, 300 fr. sur le prix. Distance, 2.000 mètres environ.

Engagements jusqu'au **mardi 12 juin**, avant 4 heures du soir, au Secrétariat de la Société d'encouragement, 1 bis, rue Scribe, à Paris.

Prix du Grand Camp (Grande course de Haies, Handicap). — 2.000 fr. (Le prix sera porté à 2.500 fr. s'il y a deux chevaux partant et augmenté de 500 fr. par cheval partant en plus, jusqu'à concurrence de 4.000 fr.). Offerts par la Société des courses, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, de toute espèce et de tout pays. Distance, 2.500 mètres environ.

Engagements jusqu'au **15 mai**, avant midi, chez M. GUILLEMET, 3, rue Royale, à Paris.

Les poids seront publiés le **mardi 12 juin**, à midi.

Grand prix du Conseil général (Handicap). — 6.000 fr., offerts par le Conseil général du Rhône, pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus, de toute espèce et de tout pays. Distance, 2.600 mètres environ.

Engagements jusqu'au **mardi 15 mai**, avant 4 heures du soir, au Secrétariat de la Société d'encouragement, 1 bis, rue Scribe, à Paris. Les poids seront publiés le **mardi 5 juin**, à midi.

Prix de la Société d'encouragement (1^{re} série). — 10.000 fr., offerts par la Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, n'ayant jamais, jusqu'au moment de la course, gagné une course en Angleterre, un prix de 8.000 fr. à Paris ou à Chantilly, ou un des prix de première série donnés par la Société dans les départements. Distance, 3.000 mètres environ.

Engagements jusqu'au **mardi 12 juin**, avant 4 heures du soir, au Secrétariat de la Société d'encouragement, 1 bis, rue Scribe, à Paris.

Prix du Lac (Military, 2^{me} série, Steeple-chase). — Les conditions de ce prix seront ultérieurement publiées.

Prix de la Société des Steeple-chases de France (Steeple-chase, 4^{me} série). — 2.600 fr., offerts par la Société des Steeple-chases de France, pour chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France, et n'ayant jamais gagné, jusqu'au moment de la course, un Steeple-chase de 6.000 fr., ni un prix de série. Distance, 3.000 mètres environ.

Engagements jusqu'au **mardi 12 juin**, avant midi, chez M. GUILLEMET, 3, rue Royale, à Paris.

NÉCROLOGIE

On nous écrit d'Aurec (Haute-Loire): Il y a quelques jours le bourg d'Aurec était témoin du touchant et édifiant spectacle de la mort d'une sainte et fervente chrétienne, M^{me} Coste, décédée le 13 février chez une de ses filles.

M^{me} Caroline Coste, née de Chazotte, était née à Montfaucon (Haute-Loire), où elle passa la plus belle partie de sa jeunesse, laissant partout autour d'elle le parfum de sa vertu, de sa grâce et de sa bonté. C'était la jeune fille accomplie, et le jour de son mariage le vénérable curé de Montfaucon, M. du Fay, ne put s'empêcher de dire à son époux: « Ah! Monsieur, vous m'enlevez la perle de ma paroisse. »

Perle précieuse et cachée, au doux et timide éclat, violette inconnue dont le suave parfum ne s'exhalait que dans le foyer de la famille et dans la maison du Seigneur.

Mère solidement chrétienne, elle s'était appliquée à inculquer sa foi dans le cœur de ses enfants dès leurs plus tendres années; la prière se faisait en commun, et jamais sans raison sérieuse on ne manquait à ce pieux devoir. Sa grande vertu était une charité sans bornes, dont le doux reflet paraissait sur son visage; jamais une raillerie de personne, une médisance la mettait sur les épinés; elle trouvait dans son cœur une excuse pour tous les défauts et un baume pour toutes les blessures. Oublieuse d'elle-même, elle puisait dans ses propres souffrances l'art de consoler celles des autres, et jamais une âme affligée ne lui fit la confidence de ses douleurs, sans rapporter le courage et la volonté de se résigner.

Sanctifiée par la croix, cette sainte vie se rapprochait du terme: sa couronne était prête et Dieu avait ouvert son cœur pour l'y recevoir éternellement; une fluxion de poitrine vint enlever en très peu de temps cette épouse parfaite, cette mère aimante et dévouée. Sa mort a été la mort d'une sainte et l'écho parfait de sa belle et pieuse vie!

Pas une plainte durant tout le cours de sa maladie; une seule fois, à la demande d'un de ses enfants, elle répondit bien bas pour ainsi dire, de peur d'être entendue: « Je souffre tout ce que l'on peut souffrir! » Une soif ardente la dévorait; « mes enfants, disait-elle, le bon Dieu sur la croix s'est plaint de la soif, c'est après lui que je dis: *j'ai bien soif!* » et elle demandait de l'eau de Lourdes.

Chrétienne solide et ferme, à l'heure du sacrifice elle encourageait elle-même ses enfants pendant les touchantes cérémonies de l'extrême-onction et répondait calme et sans trouble aux prières qui se faisaient autour d'elle. Tant que ses mains ont eu la force de tenir son chapelet, elle l'a récitée avec ses enfants, ne s'interrompant que pour sourire, de ce sourire de l'âme qui entrevoit déjà le ciel! Qu'elle était touchante, béniissant ses enfants et leur traçant de sa main défaillante une croix sur le front. Ses dernières recommandations ont été l'union et la paix en famille!

Ce tableau d'ordinaire, si déchirant de la mort, avait, au pied de ce lit, quelque chose de suave. On sentait que c'était une sainte qui quittait la terre pour le ciel, sans crainte, sans angoisse, sans terreurs. Quand elle disait « Mon Dieu! » sa voix avait une telle expression qu'on se sentait pénétré de la présence divine. Le prêtre qui l'assistait à ses derniers moments a déclaré qu'il n'oublierait jamais cet édifiant spectacle.

Après deux heures d'agonie qui furent comme un paisible sommeil, elle s'éleva: on lui présenta le crucifix qu'elle avait baisé avec tant d'ardeur durant sa vie et pendant sa dernière maladie, alors, jetant un tendre et suprême regard sur son époux et ses enfants en larmes, elle expira dans un sourire au moment où on lui disait: Jésus, Marie, Joseph, faites que je meure en paix dans votre sainte compagnie!

Violette fleurie ici bas, elle était allée fleurir au ciel son parfum aux pieds du Père céleste et de la Vierge Marie!

Puisse-t-elle obtenir à ceux qui la pleurent ici-bas de la retrouver un jour pour jamais dans cette douce patrie, espérance et consolation des orphelins exilés! X.

BULLETIN FINANCIER

La Bourse n'est pas encore remise des émotions causées par la conversion. Toutefois, à moins d'événements graves, venant raviver les craintes de l'épargne et les appréhensions de la spéculation, nous ne croyons pas que la baisse sur nos fonds d'Etat fasse de nouveaux progrès. Le mécontentement causé par la conversion une fois calmé, les rentiers reviendront peu à peu aux finances nationales, qui à tout prendre, valent bien encore les finances de l'Espagne et de l'Italie.

Au milieu des oscillations de la rente, les valeurs de crédit, conservent une fermeté remarquable.

La Banque de France se maintient solidement au-dessus de 5.400.

Le Crédit Foncier a coté 1 350 et la Timbale s'est élevée à 530.

Le Crédit Lyonnais est faible à 552 et la Société générale à 540.

La Foncière lyonnaise dont les cours sont très rares a fait dernièrement 417 et 412.

La Banque de Paris et des Pays-Bas, a fixé à 60 fr. le dividende de 1882. C'est le même qu'en 1881. Seulement pour le maintenir à ce prix l'on a été obligé de faire un prélèvement de 1.090 222,21 sur les bénéfices reportés de l'exercice précédent. Un acompte de 20 fr. ayant déjà été payé le 1^{er} janvier,

il reste à toucher au 1^{er} juillet une somme de 30 fr. sous déduction d'impôts.

La diminution des recettes s'explique naturellement par la mauvaise année que nous venons de traverser. Mais la situation de la Société étant bonne, tout porte à croire que l'exercice courant sera meilleur.

Nous ne pouvons en dire autant de la Banque nationale, dont l'Assemblée a eu lieu le 21 avril. Cette Société est fondée, comme on sait, au capital de 30 millions, divisé en 60.000 actions, libérées de 250 fr.

Les pertes pour l'exercice se sont élevées à 8.334.462 fr. Ce qu'il y a de curieux et d'étonnant c'est qu'à l'encontre des autres sociétés qui ont considérablement réduit leurs frais d'administration, celle-ci les a augmentés d'une manière démesurée, par la création de nombreuses succursales qui ont été tellement improductives, qu'elle a été obligée de les fermer dans les six mois.

Dans de pareilles conditions, il n'y a guère à prévoir et à désirer qu'une liquidation anticipée.

Comme valeurs de placement, avec chances de plus-value, nous pouvons désigner les valeurs de Gaz en général.

Parmi les Compagnies les mieux assises et les plus florissantes nous indiquons le Gaz de Bordeaux à 1.090; le gaz de Mulhouse à 1.100, le gaz de Madrid à 519 et celui de Saint-Etienne à 4.200.

Le syndicat de l'Union Générale prévient les créanciers qu'une première répartition de 15 0/0, aura lieu à partir du 20 mai.

Le lundi 21, aux créanciers dont les noms commencent par les lettres A et B;

Le 22 mai, aux lettres C à D;

Le 23 mai, aux lettres E à G;

Le 24 mai, aux lettres H à M;

Le 25 mai, aux lettres N à S.

Le 26 mai, aux lettres T à Z.

Cette mesure a été prise pour éviter l'encombrement résultant du grand nombre de créanciers.

Mais à partir du 28 mai, la délivrance des mandats, aura lieu tous les jours indistinctement. L. R.

VARIÉTÉS

Eglise et Communautés des Prêtres de l'Oratoire de Jésus, à Lyon¹

Les Prêtres de l'Oratoire de Jésus, furent appelés dans notre ville en 1614, par le cardinal Denis-Simon de Marquemont, archevêque de Lyon, trois ans après leur premier établissement à Paris². Ils achetèrent d'abord

¹ La congrégation de l'Oratoire de Jésus fut instituée en France par le P. Pierre Bérulle, qui en fut le premier Général. Les Oratoriens s'établirent d'abord à Paris à l'hôtel de Valois, rue Saint-Jacques, en 1611; ensuite en 1615, rue Saint-Honoré. Cette nouvelle institution autorisée par lettres-patentes vérifiées au parlement en 1612, fut approuvée par une bulle du pape Paul V de l'année 1613, sous le nom de Congrégation de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le P. Pierre Bérulle, né le 14 février 1575, au château de Serilly, près de Troyes, en Champagne, d'une famille noble, embrassa l'état ecclésiastique et se fit connaître de bonne heure par sa piété et son savoir. Il mourut deux ans après sa promotion au cardinalat, le 2 octobre 1629, à l'âge de cinquante-cinq ans, en disant la messe. Ce pieux cardinal, qui n'avait pu achever le sacrifice comme prêtre, l'acheva comme victime: c'est ce qui donna lieu à ce distique:

Cœpi sub extremis, nequens dum sacra sacerdos

Perficere, at saltem victima perficam.

² Lefebvre, *Nombre des églises qui sont dans l'enclos de la ville de Lyon*, etc., chap. LXVI: Saint-Aubin, *Histoire civile de la ville de Lyon*, p. 351; Brossette, *Éloge historique de la ville de Lyon*, p. 106 et 107; Clapissou, *Description de Lyon*, p. 402. Le cardinal de Marquemont engagea les Pères de l'Oratoire à venir s'établir dans notre ville, durant le séjour qu'il fit à Paris, en 1614, où il assista aux états généraux; et ce fut lui qui, au nom de son corps, y porta la parole le 27 octobre. L'Assemblée du clergé qui eut lieu la même année (1614) ayant égard à sa qualité de primate, le nomma son président, de préférence à l'archevêque de Tours qui était son ancien.

la maison des sieurs Capponi, nommée la maison verte, qui avait son entrée par la ruelle Capon, à la Grande Côte, connue ensuite sous le nom de rue des Petits-Pères et aujourd'hui sous celui de rue des Tables-Claudiennes; où ils firent bâtir une chapelle; cette maison se nomma l'institution, on y recevait les aspirants pour y faire leur année d'épreuve, afin d'être admis dans la congrégation de ces prêtres.

En 1617, l'archevêque et le chapitre, ayant érigé le séminaire de l'église à la Manécanterie de Saint-Jean, le cardinal de Marquemont en donna la direction aux Pères de l'Oratoire. Ceux-ci acquirent, en 1642, la maison du sieur de l'Espinace, qui était attenante à leur verger, et ne l'habitèrent qu'en 1655. Un acte de ce temps-là nous apprend qu'ils ne purent en prendre possession plutôt, parce que le prince Barberin, et les cardinaux François et Antoine Barberin, ses oncles, qui s'étaient retirés en France après la mort du pape Urbain VIII, y avaient leur logement⁴. Les Oratoriens établirent en 1656, dans cette seconde maison, les clercs du séminaire qu'ils élevèrent, pour y instruire les aspirants à l'état ecclésiastique qui se disposaient à prendre les ordres. L'archevêque Camille de Neuville, leur avait permis, en 1654, d'y joindre une église sur la rue Vieille-Monnaie², mais il ne purent en commencer la construction que quelques années après, faute des fonds nécessaires. En 1665, le Consulat leur fit don d'une somme de 15.000 francs pour leur aider à faire élever leur église, qui était achevée en 1668³, à l'exception de la façade qui ne fut construite qu'en 1760, sur les dessins de l'architecte Loyer. Cette façade est d'un style assez noble, quoiqu'un peu surchargée de détails. L'intérieur, décoré d'un ordre corinthien, produirait le meilleur effet, dit M. Cochard, sans les colifichets dont il est chargé, et les arcs à pans coupés des tribunes, qui en gâtent l'harmonie⁴. Le grand autel qui avait été reconstruit au commencement du siècle dernier, paraissait avoir été copié sur celui des Carmélites. Les deux grandes colonnes qui l'accompagnaient étaient de marbre de Savoie, elles avaient été exécutées par Perrache le père, qui avait fait aussi le rétable de cet autel et deux figures, l'une de saint Joseph et l'autre de la Sainte Vierge, que l'on voyait placées sur les côtés. Le tableau du milieu, qui représente la Nativité, est une des bonnes productions de Blanchet; on estime surtout, la gloire peinte dans la partie supérieure. Ce tableau existe encore aujourd'hui. Le tabernacle en bois doré était encore un morceau de bon goût, qui avait été exécuté sur un dessin du même. Jacques Blanchart le neveu, de l'Académie de Paris, avait fait quatre tableaux cintrés qui étaient sous les arcs des formes du chœur. Une statue du Sauveur agonissant, qu'on voyait dans une des chapelles, avait été exécutée par Simon sur un dessin de Blanchet. E. R.

(La fin au prochain numéro.)

¹ Cochard, *Description de Lyon*.
² *Almanach de la ville de Lyon pour l'année 1755*, p. 50.
³ Clerjon, *Histoire de Lyon*, p. 209; Menestrier, *Éloge historique de la ville de Lyon*, p. 65.
⁴ Cochard, *Guide du voyageur à Lyon*, de 1826, p. 176.

Le Gérant: Étienne LABROSSE.

LYON.—IMP. COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE, 57, RUE SÉBASTIEN, 4.

MALADIES DES FEMMES

STÉRILITÉ complètement guérie par le traitement de

M^{me} CHRÉTIEU D^r de la Faculté de médecine de Paris et Ecole supérieure de pharmacie. — 28 années de succès. Analyse des urines. LYON, 9, rue Bourbon, au premier. Cabinet de midi à quatre heures.

NOTA. — Maison de convalescence et d'accouchements à la Demi-Lune, près Lyon. — Pour renseignements, s'adresser rue Bourbon, 9.

AUX DOCKS

DE LA CORDONNERIE
52, rue de la République, 52
ANGLE DE LA RUE CONFORT

RICHELIEU satin pour dames, depuis... 5 f. 75
PANTOUFLES toile, cousues, pour dames, à... 1 f. 25

Choix considérables et variés

De Chaussures de la Saison

PRIX FIXES

Marqués en chiffres connus

ARGENT prêté sur signature et successions et hypothèques. — Ecrire *Credit public*, 7, faubourg Montmartre, Paris.

FONTAINE-FILTRE

ALCARAZAS
Rendant l'eau fraîche

AMAN-VIGNÉ ET FILS
MARSEILLE

Le seul filtre qui ait obtenu au concours une prime de 500 francs, offerte par la Société d'encouragement de Paris, pour le meilleur filtre à eau.

Dépôt général: **PH. GOBERT**
avenue de Saxe, 80, entre les rues de Sèze et Cuvier.

PLUS DE DOULEURS

par l'emploi du précieux **Extrait d'Huile de Pin**. Dépôt général, pharmacie **DUCHER**, rue Henry IV, 9, à Lyon.

VILLA DE LA PROVIDENCE

Maison de Santé et de Convalescence

Du **D^r COURJON**

A Meyzieu, près Lyon

Maladies des nerfs. — Paralysies diverses. — Affections chroniques. — Soins spéciaux pour les vieillards et les infirmes. — Surveillance des Religieuses de la Providence.

Cabinet du dir. à Lyon, rue de la Barre, 14, lundi, mercredi et samedi, de 3 à 5 h.



SAGE-FEMME

Maison d'accouchement

M^{lle} JEANNIN sage-femme

Tient des Pensionnaires

SOINS ASSIDUS. — DISCRÉTION

Consultation et renseignement par correspondance

Lyon, 3, rue de la Platière, 3, LYON

LIT, SOMMIER ACIER

HERBET

Fournisseur du Ministère de la guerre et des hospices de Paris.

Le plus résistant et le moins encombrant des sommiers connus: formé de bandes en acier qui lui donnent une épaisseur totale de 1 centimètre, il est d'une flexibilité parfaite et n'offre aucun refuge à la poussière ni aux insectes.

Références dans toutes les principales communautés religieuses de Marseille et les grandes écoles de Paris.

DÉPÔT GÉNÉRAL: **Ph. Gobert**,

80, Avenue de Saxe, entre les rues de Sèze et Cuvier.

AVIS AUX DAMES SOUFFRANTES

Je souffrais depuis dix ans d'une maladie de matrice, au point d'être devenue infirme de tous les membres, je ne pouvais même plus manger seule. J'ai suivi sans succès tous les traitements connus. Ayant lu, le 14 janvier 1883, dans les journaux de Lyon, que M^{me} PASCAL et JOURDAIN, accoucheuses, 89, rue de Chartres, guérissaient tous les dérangements de matrice, j'écrivai alors de leur traitement; je suis aujourd'hui complètement guérie, et c'est avec le plus grand plaisir et avec reconnaissance que je délivre à ces dames le présent certificat. Femme **GAILLARDON**, à Davayé, par Mâcon.

Changement de Domicile

LES NOUVEAUX MAGASINS

DE LA

CHEMISERIE BRETONNE

sont transférés à l'entresol

52,

rue de la République

VANNERIE

J. FARGE

rue Saint-Dominique, 15, LYON

Bains de mer; Fauteuils abris, forme guérite pour jardins; Balles carrées, pour déménagements; Corbeilles à ouvrage; Valise de Voyage; Berceaux et Barcelonnettes, pour enfants et poupées; Paniers à fruits; Balles à légumes; Paniers à bouteilles; Gourde de chasse.

Maison recommandée pour la solidité de ses articles et son bon marché.

AGENCE SPÉCIALE

BRUN ET DEVEAUX

ANCIEN NOTAIRE

13, quai de l'Hôpital, au 2^e

A VENDRE

Une Superbe Propriété

de produit et d'agrément, maison fermière, dépendances, prairies et bois dans le département de l'Isère, près d'une station de chemins de fer. Appartenant à l'Evêché de Grenoble. Très bon placement.

A VENDRE diverses autres campagnes, maisons et villas dans Lyon et la banlieue.

S'adresser à MM. **BRUN et DEVEAUX**.

LA FABRIQUE

De LIQUEURS des BALLONS D'ALSACE de

de Saint-Rambert-l'Île-Barbe, est transférée

commune de Collonges, chemin de Roche-Rozon, limite de Saint-Rambert-l'Île-Barbe.

VERNIS ANGLAIS ROUGE

Pour Carreaux et Parquets, chez tous les Droguistes et Épiceries

DÉPÔT GÉNÉRAL: **DUMAS**, droguiste, cours de Brocas, 10, VERNIS spécial pour Meubles et Boiseries